



Juin 2011
Vol. 11 n° 3

Pascale Cantin, Pl. fin.
pascale-cantin@lafond.ca

Reneaud Cantin, C.A.
reneaud-cantin@lafond.ca

LA GRÈCE, LA VOLATILITÉ ET LES PERSPECTIVES

L'actualité économique, au cours du dernier trimestre, a mis à l'avant-plan les problèmes financiers de la Grèce et la volatilité des marchés boursiers qui s'est accentuée surtout au mois de juin dernier.

La Grèce

Les problèmes financiers de la Grèce, bien que loin d'être terminés, ont néanmoins connu un dénouement heureux au début du mois de juillet à la suite de l'intervention de la zone euro qui a autorisé le versement de 8,7 milliards d'euros de prêts, pour aider Athènes à rembourser sa dette.

Mais au fait quel serait l'impact d'une faillite de ce pays? On pourrait penser que cet événement n'aurait que très peu d'impact compte tenu de son importance sur l'échiquier mondial. Cependant, dans un contexte de globalisation des marchés, il pourrait y avoir un effet domino sur d'autres pays de la zone euro, notamment le Portugal et sur le système bancaire européen très intimement lié.

Voilà pourquoi, il est peu probable que les deux piliers que sont la France et l'Allemagne laissent tomber ce pays malgré les avertissements de l'Allemagne quant au respect des mesures d'austérité mises en place par le gouvernement grec et ce malgré les protestations du peuple.

Nous continuons à suivre l'évolution de cette crise qui souhaitons-le ne s'étendra pas à plus grande échelle.

Perspectives

S'il y a un autre pays sur lequel nos yeux sont constamment tournés, c'est bien sûr les États-Unis. Tantôt, les nouvelles qui en arrivent sont bonnes tantôt, elles laissent place au négativisme. L'aspect macro économique prend alors toute la place mais, il ne s'agit que d'un seul aspect.

À LIRE DANS CE NUMÉRO :

La Grèce, la volatilité et les perspectives
Page 1

La Grèce, la volatilité et les perspectives
(suite)
Page 2

Budget fédéral 2011
Page 3

Mise à jour de deux gestionnaires
Page 4

L'assurance-vie dans un contexte
successoral
Page 4

  **INVESTIA**
SERVICES FINANCIERS INC.
CABINET DE SERVICES FINANCIERS

880, rue Commerciale, bureau 102
St-Jean-Chrysostome (Qc) G6Z 2E2
Tél.: 418 839-6333
Télec. : 418 834-6076

LA GRÈCE, LA VOLATILITÉ ET LES PERSPECTIVES (SUITE)

Voilà pour l'aspect économique. Mais, qu'en est-il pour vous investisseurs ?

Ce que je regarde davantage à titre de conseiller, ce sont d'abord : l'état de santé des entreprises américaines, le niveau d'emploi et le niveau d'évaluation des actions en bourse par rapport à la valeur des entreprises.



Les entreprises américaines

De ce côté, on peut dire que les nouvelles sont assez intéressantes. À chaque trimestre, les grandes entreprises américaines sont de plus en plus rentables et leur marge bénéficiaire augmente graduellement. Contrairement à l'année 2008 qui a vu plusieurs entreprises afficher des pertes colossales et même fermer boutique, les profits sont au rendez-vous et cela est de bonne augure pour les prochains mois.

L'emploi

S'il est un point sur lequel il doit y avoir un bémol, c'est assurément au niveau de la création d'emploi et du taux de chômage qui reste bien au-delà des attentes. Avec un taux de chômage à 9 %, il est clair que la reprise tant attendue tarde à se réaliser et devient une source d'inquiétude. Voilà, entre autres, pourquoi la réserve Fédérale américaine n'a toujours pas relevé son taux d'intérêt directeur et qu'il n'est maintenant plus certain qu'elle va agir en ce sens d'ici la fin de 2011.

Les gestionnaires

Pendant plusieurs années, les gestionnaires de fonds étaient plus ou moins enclins à investir aux États-Unis. J'ai même vu un gestionnaire de fonds américains détenir 90 % de liquidités dans son fonds tellement il ne trouvait pas d'opportunités du côté sud de la frontière.

Or, actuellement, ces mêmes gestionnaires ont diminué à moins de 20 % les liquidités affirmant que le potentiel de rendement est actuellement au même niveau qu'en 2002, année qui fut suivie par 5 années de rendements positifs. Les gestionnaires trouvent des entreprises à des prix bas.

Le potentiel de croissance des actions semble donc très élevé. Cependant, il n'est jamais conseillé de tout investir dans les actions compte-tenu des risques qui y sont liés et surtout si votre aversion au risque est elle aussi à la hausse.



*Avertissement relatif aux fonds mutuels

* « Les placements en fonds communs sont offerts via Investia Services Financiers inc. (Investia). Aucune activité commerciale ne peut être exercée à titre de représentant d'Investia à moins qu'elle ne soit relative à la vente de fonds communs de placement. Les activités exclues comprennent notamment la vente, y compris tout conseil afférent, de tout produit d'assurance, service hypothécaire, service de planification successorale ou fiscale, ainsi que tout service de préparation de déclaration de revenu. Par conséquent, Investia ne peut répondre ni être tenue responsable d'aucune activité commerciale pratiquée par votre représentant, qui est sans rapport avec le commerce de fonds communs de placement. Aussi est-ce à votre représentant que revient l'entière responsabilité de ce type d'activité.



BUDGET FEDERAL 2011

Voici deux mesures annoncées dans le dernier budget fédéral. Il n'y a pas eu de grande nouveauté cette année dans ce budget.

Crédit d'impôt pour les activités artistiques des enfants

Le budget propose d'instaurer un crédit d'impôt non remboursable pour les activités artistiques des enfants de 15 % fondé sur un montant d'au plus 500 \$ de dépenses admissibles qui est versé au cours d'une année pour l'inscription d'un enfant âgé de moins de 16 ans au début de l'année à un programme admissible d'activités artistiques, culturelles, récréatives ou d'épanouissement.

Est considérée comme une activité admissible, une activité supervisée qui convient à des enfants et qui, soit :

- contribue au développement des talents créateurs ou de l'expertise dans une activité artistique ou culturelle;
- accorde une attention considérable aux milieux sauvages et à l'environnement naturel;
- aide les enfants à acquérir et à utiliser des aptitudes intellectuelles particulières;
- comprend une interaction structurée entre des enfants dans le cadre de laquelle des surveillants enseignent aux enfants des habiletés en relations interpersonnelles ou les aident à les développer;
- fournit de l'enrichissement ou du tutorat dans des sujets scolaires.

Mise à part la définition des activités admissibles, les paramètres du crédit d'impôt pour les activités artistiques des enfants seront fondés sur ceux du crédit d'impôt pour la condition physique des enfants. Cette mesure s'applique aux dépenses admissibles payées au cours des années d'imposition 2011 et suivantes.

Supplément de revenu garanti

Le budget prévoit une nouvelle prestation complémentaire au Supplément de revenu garanti, destinée aux aînés les plus vulnérables. À compter du 1er juillet 2011, les aînés qui ont peu ou n'ont pas de revenus provenant d'autres sources que la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti recevront des prestations annuelles additionnelles, à concurrence de 600 \$ pour les personnes seules et de 840 \$ pour les couples. Les bénéficiaires vivant seuls et dont le revenu annuel (autre que ceux de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti) est d'au plus 2 000 \$, et les couples dont le revenu annuel est d'au plus 4 000 \$, recevront le montant intégral. À partir de ces seuils de revenu, le montant de la prestation complémentaire diminuera graduellement à mesure que le revenu annuel augmentera, et il sera réduit à zéro lorsque le revenu atteindra 4 400 \$ pour les personnes vivant seules ou 7 360 \$ pour les couples.



Source : APFF (Association de Planification Financière et Fiscale)

MISE À JOUR DE DEUX GESTIONNAIRES

Gestionnaire IA Clarington Dividende Croissance



Pour effectuer votre planification de retraite, vous devez être confiant que vos placements fructifieront. Par exemple, le Fonds IA Clarington dividendes croissance reflète un portefeuille soigneusement élaboré et composé de titres de sociétés canadiennes ayant été soumises à une bonne recherche. Elles sont reconnues pour leurs antécédents au chapitre des versements réguliers de dividendes à leurs actionnaires. Il est nécessaire de pouvoir compter sur des sociétés stables et bien financées pour être en mesure de prendre cet engagement, et c'est ce que font les gestionnaires de placements que nous sélectionnons après des analyses rigoureuses.

Mise à jour des gestionnaires de Templeton Mutual Découvertes

Il y a maintenant 18 mois que le changement de gestionnaire du fonds a été effectué. La même philosophie est toujours appliquée. Le fonds a rapporté 16.74% sur cette période (au 31 mai 2011) par rapport à 12.78% pour l'indice MSCI mondial.



Voici des statistiques récentes sur Mutual Découvertes pour les 5 dernières années terminées le 31 mai 2011 :

- ⇒ Mutual Découverte se classe comme l'un des fonds les moins risqués. Il est 4^e sur 100 selon la mesure de l'écart type;
- ⇒ Il se classe dans le premier quartile en terme de rendement ajusté pour le risque (Ratio de Sharpe) et pour le rendement total;
- ⇒ Le fonds détient présentement 6% en liquidités.

La continuité de l'application des mêmes stratégies a procuré d'excellents résultats.

L'ASSURANCE-VIE DANS UN CONTEXTE SUCCESSORAL

Rente dos à dos

Le principe est simple : l'achat d'une rente génère un revenu régulier et le capital revient au décès grâce à une assurance-vie. Le capital de la rente égale le volume d'assurance-vie. La rente est une alternative au produit à revenus fixes (CPG, obligations, placements conservateurs...). Dans ce concept, la rente est prescrite, donc la portion imposable est constante. Il est important de comprendre qu'il n'y a pas de période de garantie, cette dernière étant couverte par une assurance-vie prise auprès d'un autre assureur. Ce concept permettra encore plus de liquidité si l'assurance-vie a été souscrite il y a longtemps et si elle est libérée du paiement des primes. Le même concept peut s'appliquer sur une rente et une assurance-vie payable au 2^{ième} décès (si au moins un des conjoints est en bonne santé). Avec cette stratégie, vous conservez votre qualité de vie sans vous soucier de l'aspect successoral. Trop souvent nous rencontrons des personnes rendues à la période de décaissement qui se privent dans le but de laisser un héritage à leur progéniture. Une bonne planification vous permettra le meilleur des deux mondes.

Le Bon successoral

Voici un autre concept simple qui permettra une bonification de la valeur successorale. Partons du principe de conserver une partie des liquidités (CPG, obligations, placements conservateurs...) dans le but de les léguer. La question se pose : Puis-je maximiser ces sommes? Oui... toujours en supposant un bon état de santé d'au moins un des deux conjoints. Combien vaudront ces liquidités au moment du décès en assumant que l'impôt sur les revenus d'intérêts sera payé annuellement. Si par contre ces liquidités sont mises dans une assurance-vie, alors ces mêmes sommes seront versées en franchise d'impôt au moment du décès.